

Monsieur le Maire
Hôtel de ville de Montpellier
1 place Georges Frêche
34267 MONTPELLIER Cedex 2

N/Réf. : CM/AR/CFr/AFK/SG/LC n° 2024-10-02
RAR : 2C 156 015 3502 8
Affaire suivie par : Alban FILIPIAK
Mail : alban.FILIPIAK@montpellier.fr
Tél. : 04 67 13 69 33

Objet : Avis sur le Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Climat (PLUi)

Monsieur le Maire,

Cher Michaël,

Par délibération en date du 8 octobre 2024, le Conseil de Métropole a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Climat (PLUi) de Montpellier Méditerranée Métropole.

Conformément aux articles L.153-15 et R.153-5 du code de l'urbanisme, vous êtes invité à rendre votre avis sur le projet de PLUi arrêté dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis sera réputé favorable.

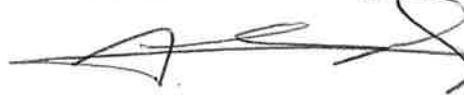
Les documents composant le PLUi vous sont transmis en version numérique via le lien ci-après :
<https://urlr.me/BJsfx>

Si vous souhaitez obtenir une version papier du dossier, vous pouvez en faire la demande auprès de la Direction Projet Environnement et Appui aux Territoires (contact : laetitia.cot@montpellier.fr ou soukeina.garrouma@montpellier.fr).

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Amities,

**Le Vice-président délégué à
l'Aménagement durable du territoire, à
l'Urbanisme et à la Maîtrise Foncière**



Stéphane CHAMPAY